

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 octobre 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAE 265** Convention d'objectifs avec l'Université Gustave Eiffel (UGE).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu les articles L.1412-2, L.2221-1 et suivants et les articles R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu les délibérations DASCO 2005 n° 146-1, 146-2 et 146-3 en date des 11 et 12 juillet 2005 par lesquelles est créée la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) ;

Vu la délibération n° 2005 DASCO 213 transférant à la régie EIVP à compter du 1er janvier 2006 la gestion des services publics correspondants aux missions dévolues à l'école des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP), jusqu'alors administrée en régie directe ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Université Gustave Eiffel dont le siège social est situé 5 Boulevard Descartes, 77420 Champs-sur-Marne.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**